

A.S. TAXI

Société par Actions simplifiée
Au capital de 2.000 €

Siège Social : 6 rue Saint Jean François Régis 31 100 TOULOUSE

RCS Toulouse : 814 191 094

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{er} FEVRIER 2016

L'an deux mille seize,

Le premier février, A Toulouse,

Le soussigné, Monsieur SANHAJI Jamal associé unique de la société A.S. TAXI, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 2.000 €,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société et de la fixer au 31 décembre. Le premier exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois, courant du 19 octobre 2015 jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de modifier l'article 33 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 33. Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jamal SANHAJI

